

Siège social: «Villa Tamaris», 1358 Bd JB Abel, 83000, Toulon

Siret: 477 793 459 00025 - Président: Claude Téqui

Tél : 07 87 75 93 09 - E-mail: claude.tequi.brest@orange.fr

Site web: <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>



Procès Verbal Assemblée Générale du 12 Mai 2022

L'évolution des conditions sanitaires nous a permis de tenir notre **Assemblée Générale** en présentiel le **jeudi 12 Mai 2022 à 17h00** salle **Bortolaso**, 89 Rue Jean Philippe Rameau, 83000 Toulon.

53 adhérents présents ou représentés se sont exprimés sur un total de 298 adhérents.

Les résultats des votes sont les suivants :

1) **Rapport Moral :**

Présenté par le Président Claude Téqui, accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 1

2) **Rapport d'Activité :**

Présenté par le Secrétaire Patrick Doucet, accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 2

3) **Rapport Financier pour l'année 2021:**

Présenté par le Trésorier Jacques Boutet et accepté à l'unanimité

Joint ci-après en annexe 3

4) **Vote pour le renouvellement du mandat des 7 administrateurs suivants :**

Lore-Lise Brégal : accepté à l'unanimité

Aline Cros : accepté à l'unanimité

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Patrick Doucet : accepté à l'unanimité

Didier Gestat de Garambé : accepté à l'unanimité

Guy Le Roux : accepté à l'unanimité

Arnaud Louis : accepté à l'unanimité

Julien Mari : accepté à l'unanimité

5) Vote sur les candidatures suivantes pour un mandat d'administrateur :

Serge Monier : accepté à l'unanimité

Jean-Marie Quentel : accepté à l'unanimité

6) Échanges divers :

Après 2 années de frustrations dues à la pandémie, cette assemblée générale en présentiel a permis à nos adhérents d'exprimer leurs préoccupations de façon spontanée. Elles concernent plus particulièrement l'urbanisme, la sécurité, la signalétique, la propreté et la fibre. Tous les points évoqués viendront se joindre bien sûr à l'ordre du jour de nos prochaines réunions de CA.

Notre Président a pu également présenter notre règlement intérieur, qui avait été approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19/10/2021, et expliquer les raisons de sa mise en place.

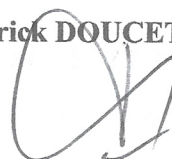
Le Président

Claude TÉQUI



Le Secrétaire

Patrick DOUCET



Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 1

au PV de l'Assemblée Générale du 12 Mai 2022

Rapport Moral

Ces deux dernières années, c'est la pandémie qui est venue contrarier la tenue de nos AG. Cette année, les élections présidentielle et législatives nous ont contraint de faire notre assemblée statutaire ce jour et de décaler notre réunion pour les questions aux élus au jeudi 3 novembre.

1) Objet statutaire et valeurs de l'association

Notre CIL est une association, conforme à la loi du 1 juillet 1901, dont la mission est d'assurer la prospérité et l'agrément de notre quartier. Notre association s'interdit toute discussion politique ou religieuse, et je tiens à rappeler que l'ensemble des membres du CA est bénévole.

La courtoisie et le respect de l'autre font partie de nos valeurs.

Nous acceptons et comprenons que des désaccords puissent survenir sur certains sujets entre membres du CA ou avec certains adhérents. Mais chacun doit comprendre que nous privilégierons toujours l'intérêt général sur l'intérêt particulier.

Par ailleurs, devant le manque de participation active de certains administrateurs, et pour éviter à terme des interventions contraires à notre mode de fonctionnement, nous avons complété nos statuts par un règlement intérieur que nous soumettrons à vos suffrages à l'issue de ce rapport. Le CA enfin a toujours travaillé dans une ambiance chaleureuse, conviviale, et respectueuse et entend bien que ce climat de fraternité perdure.

Dans l'objectif d'étoffer notre CA, nous avons envoyé un mail début avril à tous nos adhérents pour solliciter les personnes de bonnes volontés qui souhaiteraient présenter leur candidature.

Conformément à l'article 4 de nos statuts, notre CA est constitué de 7 à 20 membres. A ce jour nous sommes 16 administrateurs dont 7 se présenteront à vos suffrages pour le renouvellement de leurs mandats ainsi que 2 nouveaux candidats.

Ces votes se dérouleront après la lecture de ce rapport moral, puis du rapport d'activité et enfin du rapport financier qui seront également soumis à vos suffrages.

2) Orientations et futurs projets :

2.1) La Fédération des CIL de l'Est :

Lors de notre réunion du 11 janvier 2022, notre CA a décidé de signifier notre démission de la Fédération des CIL de l'Est avec effet au 31 décembre 2022.

Cette décision a été prise devant le manque de représentativité de la Fédération de l'Est sur le territoire qu'elle couvre, 7 CIL adhérents sur 17.

Par ailleurs les sujets qui « dépassent » notre quartier sont pour nous exclusivement des sujets transversaux, c'est à dire des sujets qui concernent aussi bien les habitants des quartiers Ouest que

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

ceux des quartiers Est : Mobilité (transports en commun, circulation, stationnement...), Voirie, Ports, Pollution, Désinsectisation, Traitement des déchets (Sittomat), SCOT et PLU, Sécurité...

En conséquence, nous souhaitons qu'une seule Fédération de CIL, recouvrant la totalité de l'aire Toulonnaise, assure nos intérêts sur tous ces sujets. Nous gagnerions en représentativité et cette organisation serait à n'en pas douter plus pertinente et plus efficace.

Notre position unitaire n'est hélas pas partagée par la Fédération des CIL de l'Est Toulonnais..

2.2) Réfection des voiries de notre quartier :

Voilà bien un sujet récurrent. Sachez déjà que nous avons remercié en votre nom tous les services de la Mairie pour la réfection complète de l'avenue de la Résistance et du parking de la Anse Tabarly.

Nous traitons régulièrement toutes les demandes de nos adhérents et vous pouvez compter sur nous pour les relayer le mieux possible auprès des services de la mairie. Malheureusement « Paris ne s'est pas fait en un jour ! » et il nous faut parfois faire preuve de patience, mais cela ne nous empêche pas de suivre les dossiers en cours.

Nos critères sont les suivants : les endroits les plus accidentogènes et les voies les plus fréquentées et en plus mauvais états. Le détail vous sera présenté dans le rapport d'activité.

2.3) Le problème de l'urbanisation :

Nous sommes conscients que notre quartier se transforme ! La trentaine d'immeubles construits depuis cinq ans en lieu et place des résidences principales occupées par une seule famille nous interpellent. C'est pour cette raison que nous sommes attentifs à toutes les autorisations de permis de construire. Nous restons vigilants et veillons au respect du PLU qui précise sur la plus grande partie de notre quartier que les constructions sont limitées à du R+1, combles non compris, et qu'elles doivent obligatoirement comporter deux places de parking par appartement.

Nous espérons que les élus locaux ont pris toutes les mesures nécessaires pour que notre quartier puisse accueillir les 2500 habitants supplémentaires qui commencent à arriver sur le plan de la sécurité globale (sécurité des usagers sur les voies publiques, trafic routier, évacuations des eaux usées et des eaux de pluies, etc.)

2.4) La sécurité :

Hélas, nous constatons que le trafic de drogue s'est déplacé depuis la réfection de la Anse Tabarly en d'autres lieux comme le jardin au nord du YCT et les sorties de nos collèges dont le cours Fénélon. Nous avons donc demandé à ce que ce jardin soit débroussaillé et entretenu régulièrement et également que la police municipale et nationale effectuent des rondes plus fréquentes aux abords de nos collèges afin de réduire les risques pour nos enfants.

2.5) Formation aux gestes qui sauvent :

Si la pandémie veut bien nous laisser un peu de répit, nous souhaitons mettre en place une formation aux gestes qui sauvent avec la participation de la Mairie.

En effet voici quelques chiffres pour mieux comprendre notre démarche :

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

- 50 000 décès par arrêt cardiaque en France en 2018, soit 8 % des décès, soit 14 fois plus de décès par arrêt cardiaque que par accident de la route (3488 personnes en 2018)

- 2 à 3 % de taux de survie en France, contre 20 à 40 % de taux de survie en pays anglo-saxons et scandinaves, car les citoyens sont formés massivement.

- 70 % des arrêts cardiaques se passent devant des témoins et à peine 20% font les gestes qui sauvent.

- 65 % des français ignorent quels sont les gestes qui sauvent

- 5 minutes pour agir : Au-delà de 5 mn d'arrêt du cœur, si rien n'est fait, les lésions cérébrales sont irréversibles, puis c'est la mort assurée. Le massage cardiaque permet de relancer la circulation sanguine et donc l'oxygénation des cellules.

Alors quels sont les gestes qui sauvent en cas d'étouffement, d'hémorragie, face à une personne inconsciente ou en arrêt cardiaque ?

Il existe différentes formations dispensées par des organismes agréés qui permettent, en situation, de mieux gérer son stress, de connaître les numéros à appeler en priorité, et d'apporter une aide efficace dans l'attente des secours :

Tout d'abord, la Formation aux Gestes qui Sauvent, d'une durée de 2 à 3 heures. C'est une formation accessible à tous qui peut permettre de sauver des vies, celles d'inconnus, comme celles de nos proches.

Pour celles et ceux qui souhaitent aller plus loin, il s'agit de la formation PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1). Cette formation se déroule sur une journée complète avec une participation financière généralement comprise entre 60 et 80 €.

Nous vous préviendrons directement par mail dès que ce projet sera finalisé avec la Mairie.

2.6) Notre Vide Grenier :

Notre prochain Vide Grenier se déroulera le dimanche 26 Juin 2022 sur la place Baratier devant l'école du Cap Brun et sur le parking, où 70 emplacements d'environ 6 m² seront à votre disposition. Cet événement sera reporté au dimanche 3 juillet en cas de météo défavorable.

Pour vous inscrire, c'est simple, il vous suffit de vous connecter à notre site web, de cliquer sur l'onglet événement puis sur la page Vide Grenier. Le bulletin d'inscription sera également envoyé par mail à tous nos adhérents.

Nous vous attendons nombreux et vous souhaitons par avance de très bonnes affaires !

2.7) Notre Repas de Quartier :

Notre prochain Repas de Quartier se déroulera le vendredi 9 septembre 2022 à partir de 19h00 au restaurant l'Anse des Pins sur les plages du Mourillon.

Nous invitons chaleureusement tous les habitants et les commerçants des quartiers du Cap Brun et du Petit Bois à se joindre à nous.

Nous avons prévu pour vous : un apéritif avec ses accompagnements, un plat chaud (viande ou poisson au choix), un café gourmand, de l'eau plate et pétillante et 1/4 de vin par personne.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

La participation demandée sera comme l'année dernière de 25€ pour les adultes adhérents du CIL et les enfants de moins de 10 ans, et de 30€ pour les non adhérents.

Afin de préparer au mieux cette soirée amicale placée sous le signe de la détente et de la convivialité, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner dûment rempli votre bulletin d'inscription accompagné de votre règlement au plus tôt et avant le lundi 5/09/22 dernier délai.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous connecter à notre site web, de cliquer sur l'onglet événement puis sur la page Repas de Quartier. Le bulletin d'inscription sera également envoyé par mail à tous nos adhérents.

2.8) Modalité de règlement :

Enfin, je vous rappelle que pour régler votre cotisation ou vos réservations à nos différents événements vous avez deux possibilités :

- Si vous préférez payer avec Paypal ou avec votre Carte Bancaire : il convient de vous connecter sur notre site : <https://www.cil-capbrun-petitbois.org/>, à la page concernée et de suivre les étapes. Nous vous rappelons que notre **site est sécurisé** pour le paiement en ligne.

- Si vous préférez payer en espèce ou par chèque bancaire : il convient d'imprimer le bulletin d'inscription, disponible sur notre site web et également envoyé par mail à tous nos adhérents, et de le renvoyer avec votre règlement à notre trésorier Jacques Boutet, 1807A avenue de la résistance, 83000, Toulon.

3) Relations avec les pouvoirs publics :

Nous tenons particulièrement à remercier Madame Pascale Janvier, adjointe à la démocratie participative, et Mr Bertrand Sevin, chef du service proximité à la mairie pour leur écoute et la qualité du suivi qu'ils savent nous réserver.

4) Remerciements

Enfin, avant de terminer ce Rapport Moral, je tiens à remercier aux noms de l'ensemble des administrateurs nos anciens amis qui se sont dévoués pendant plus de vingt ans au service de notre quartier : Mr Alain Helly et Mr Pierre Pradines qui hélas, nous ont quittés.

Mr Michel Hegger et Mr Gérard Gachot : Merci à vous pour votre gentillesse et pour la qualité du travail fourni pendant ces nombreuses années.

ET vous, mes chers administrateurs, notre CA ne serait pas ce qu'il est comme je le disais en introduction sans votre qualité d'Écoute et la bonne humeur qui vous caractérisent.

Merci à tous

Je sou mets maintenant ce rapport moral à vos suffrages.

Claude Téqui

Président du CIL du Cap Brun et du Petit Bois



Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 2

au PV de l'Assemblée Générale du 12 Mai 2022

Rapport d'Activité

Ce rapport d'activité concerne la période comprise entre notre dernière AG du 21 mai 2021 et l'AG de ce jour.

Le fil conducteur de nos réunions est généralement très directement lié aux demandes de nos adhérents. Cela nous conduit à être principalement en contact avec Madame Pascale Janvier, adjointe à la démocratie participative, et Monsieur Bertrand Sevin, chef du service proximité à la mairie.

Je vous propose de dérouler ensemble la synthèse des principaux sujets que nous avons pu traiter sur l'exercice passé :

1) La voirie de notre quartier :

C'est un sujet récurrent qui fait l'objet de la plupart des réclamations que nous recevons. Ici des trous dans la chaussée, là un manque de sécurité pour les piétons, là encore une vitesse excessive.

Nous remontons systématiquement toutes les demandes au service de la démocratie participative qui prend régulièrement nos demandes en considération.

Cela dit, nous sommes bien conscients que la mairie et TPM ne peuvent donner satisfaction à toutes les demandes de tous les citoyens, en même temps, pour des raisons évidentes de budget.

C'est pourquoi à la demande de Mme Pascale Janvier, nous avons indiqué les priorités suivantes :

- Les rétrécissements du chemin du Petit Bois (entre le chemin de Costebelle et le Bd de la Martille), et celui Bd Amouretti (à hauteur de l'école du Cap Brun).
- Le manque de sécurité pour les piétons sur le chemin de la Batterie Basse et sur le Bd Jean Baptiste Abel.
- La dégradation des chaussées du Bd du Docteur Bourgarel (à cheval sur Toulon et La Garde), du Bd de la Martille et de l'Avenue Louis Sorel (trafic dense de Cars et de voitures / au Cours Fénelon), du chemin de la Calade et du chemin de Montzey.
- Enfin les vitesses excessives sur certaines portions de chaussée, et plus précisément sur la corniche du Général de Gaulle entre le radar de feux et le parking Sainte-Agathe, qui compromettent la sécurité des piétons et des cyclistes.

Nos critères ont été les suivants : les endroits les plus accidentogènes et les voies les plus fréquentées et en plus mauvais états.

Voilà les priorités que nous avons désignées à la mairie...pour autant, on peut se demander comment vraiment mettre fin à l'incivisme de certains automobilistes...?

2) La Anse Méjean :

Cette magnifique anse, qui constitue indéniablement une partie remarquable de notre patrimoine naturel, revient régulièrement à l'ordre du jour pour les thèmes suivants :

- Le mouillage de bateaux à l'intérieur de l'anse et la disparition subséquente des posidonies : à ce titre nous sommes en contact avec la préfecture maritime pour que la zone protégée soit respectée et contrôlée.
- La circulation difficile et dangereuse sur le chemin de la Batterie Basse avec une chaussée étroite partagée anarchiquement entre véhicules motorisés et piétons : Là, le terrain schisteux obligeant à mille précautions, nous espérons être entendu pour au moins matérialiser une bande peinte au sol pour le passage des piétons.
- L'assainissement des habitations de ce secteur dont les installations pour les eaux usées ne correspondent plus à l'usage actuel : Une étude serait en cours...
- L'installation de toilettes sèches : La demande est faite, nous attendons une réponse.

3) Le sentier du littoral :

Les travaux ont commencé il y a quelques mois et nous avançons petit à petit vers une réouverture complète entre l'Anse Tabarly et l'Anse Méjean.

Cela dit, malgré plusieurs relances depuis le début d'année auprès de nos interlocuteurs, il ne nous est pas possible à ce jour de vous indiquer de date au moins approximative pour l'achèvement de ces travaux.

4) La Protection contre les Moustiques :

Nous avons appris par un article du 1 août 2021 sur Var-Matin que notre mairie avait décidé de mettre en place une réponse écologique pour lutter contre les moustiques, consistant en l'installation de 40 nichoirs à oiseaux insectivores – hirondelles, mésanges bleues, moineaux, rouges gorges et martinets – et à chauves-souris voraces sur plusieurs bâtiments. Ces nichoirs, installés dans différents parcs et jardins ainsi que dans nos Cimetières, sont présentés comme une réponse pragmatique et totalement naturelle aux concentrations de moustiques.

Nous avons reconnu l'intérêt certes d'une réponse écologique, mais avons exprimé nos doutes quant à ce que cette solution soit suffisante et attiré l'attention sur le choix de nombreuses communes avoisinantes pour la mise en œuvre de bornes anti-moustiques

Selon notre Mairie, les retours des communes environnantes qui ont posé ces bornes ne sont pas complètement satisfaisants. Les pièges ne prendraient que peu de moustiques et coûteraient environ 2000 € pièce + 1100 € de maintenance annuelle, soit un budget important.

D'autant plus qu'il serait nécessaire d'en placer un très grand nombre pour être efficace, car les moustiques se déplaceraient uniquement dans un rayon de 150 m maximum autour de leur lieu d'éclosion.

Nous avons été informés que le service Hygiène et Santé pratique de plus un traitement anti-larvaire une fois par semaine dans les différentes zones humides de la commune du mois de mai à fin septembre, étant précisé que tous les cours d'eau à ciel ouvert sont traités.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Le déploiement d'autres nichoirs est prévu sur des sites choisis qui sont étudiés avec le concours de la Ligue Pour les Oiseaux comme pour les précédentes implantations.

5) Le Ramassage Citoyen

Nous avons la chance d'habiter et de vivre dans une région magnifique, et nous sommes très attachés à préserver ce merveilleux littoral que la nature nous a donné.

Malheureusement certains individus n'ont pas la même relation avec notre environnement et nous constatons régulièrement que des déchets sont venus polluer nos côtes.

Nous partageons ce centre d'intérêt pour les problématiques environnementales actuelles et futures avec de nombreuses associations comme M.A.R.T et Chercheurs en herbe notamment qui organisent régulièrement des opérations de nettoyage sur notre littoral.

Ces associations parfaitement rodées à ce type d'exercice nous communiquent leur calendrier que nous relayons systématiquement par mail à nos adhérents et sur notre site web afin de sensibiliser un maximum de personnes.

A titre indicatif, l'opération nettoyage organisée le dimanche 12 septembre 2021 par l'association « Les Chercheurs en herbe » sur la anse Méjean et le fer à cheval a donné les résultats suivants :

- 30 participants – 182 kg de déchets dont 1 moteur de bateau, 134 bouteilles en verre, 300 emballages alimentaires(bouteilles plastiques, gobelets...), 58 canettes, 321 capsules, 3000 mégots.

Tous ces déchets sont récupérés par « Les Chercheurs en herbe » pour leur apporter une deuxième vie et financer la recherche pour les enfants malades.

6) Le projet de l'hôtel 5* des Pins penchés et le restaurant la Calanque :

Lors de notre réunion du 19/10/21, Mr Stéphane Lelièvre, propriétaire de ces deux affaires et accompagné de ses enfants, nous a présenté dans le détail son projet de transformation du restaurant les Pins Penchés en hôtel 5 étoiles et ses travaux de rénovation pour son restaurant la Calanque.(cf notre compte-rendu)

L'un de nos adhérents, architecte à la retraite, nous a précisé que le PLU de Toulon, stipule que dans le secteur dont nous parlons :

- La surface constructible est de 15% de l'emprise foncière, sauf pour l'hébergement hôtelier pour lequel elle est de 50%.
- La hauteur admissible des constructions est de 7,00m maximum à l'égout, avec maximum un étage, sauf pour les hébergements hôteliers pour lesquels on passe à 12m et R+2 sur 40% de l'emprise de la toiture .

Force est de constater que le projet de Mr S. Lelièvre est bien en deçà de ce qu'il aurait pu déposer, car l'hôtel pourrait être construit en R+2 avec près de 6000m² de plancher !

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Lors de notre réunion du 22/02/22, Mme Malika Mourey, Présidente de l'association de protection des paysages et des patrimoines naturels et architecturaux du littoral varois de Toulon à Hyères nous a fait connaître les griefs de son association contre ces projets et le recours de l'un de ses adhérents reposant, avons-nous compris, sur les dates d'enregistrement du permis de construire de Mr S. Lelièvre d'une part et de l'inscription aux monuments historiques de la propriété de Mr C.H Dubail d'autre part et des conséquences induites. (cf notre compte-rendu).

Le 27/03/22, nous avons reçu un mail de Mr Stéphane Lelièvre qui apporte une réponse à chacun des griefs avancés par Mme Malika Mourey (cf notre compte-rendu du 5/04/22)

Notre réflexion :

Après avoir écouté les deux parties, il semble avéré que ce dossier a été pollué par ce qu'il est convenu d'appeler des rumeurs et nous espérons que ce rapport et nos comptes-rendus contribueront à améliorer la communication et l'information de tous dans l'attente du verdict de la justice.

Défendre la qualité de vie dans notre quartier fait partie de nos priorités, c'est pourquoi nous avons été particulièrement attentifs à ce dossier dans l'objectif de préserver l'intérêt général.

7) Les serres municipales :

Lors d'une visite des serres municipales, nous avons été étonnés d'apprendre que la plupart des graines de semences venaient des ÉTATS-UNIS ou d'Amérique Latine et étaient hybrides pour empêcher toute reproduction sur place...!

Le substrat (mélange de tourbe et d'engrais) est importé d'Allemagne...

Une administratrice nous a informés que la loi avait évolué il y a quelques mois et permettait dorénavant de « faire du local »...

Nous avons questionné la Mairie et attendons toujours pour le moment une réponse...

8) Repas de Quartier :

Notre dernier Repas de Quartier s'est déroulé le vendredi 24 septembre 2021 à 19h00, au restaurant la Anse des Pins sur les plages du Mourillon.

Nous avons eu le plaisir de réunir 52 participants autour de tables de 6 à 8 personnes, ce qui a contribué à faciliter d'autant la communication avec tous les adhérents et à placer cette soirée sous le signe de la détente et de la convivialité.

La participation sur notre trésorerie a été de 310€.

Les retours d'expérience ont été très positifs, et ont clairement été en faveur d'une date début septembre et d'un repas organisé à nouveau dans un restaurant de bord de plage.

9) Vide-Grenier :

Notre dernier Vide-Grenier s'est déroulé le dimanche 3 octobre 2021 sur la place Baratier devant l'école du Cap Brun. Cette date tardive a été due à la pandémie, et vous avez été nombreux à nous demander dans la mesure du possible d'organiser nos prochains VG en juin comme d'habitude.

Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

C'est un bilan mitigé, 46 exposants, peu de visiteurs. Néanmoins grande satisfaction de certains exposants qui ont réalisé de belles ventes.

Nous avons également convenu qu'il était possible d'améliorer notre communication en anticipant davantage avec Var matin et avec la Mairie pour les panneaux lumineux de la ville.

A noter que le repas de quartier et le vide-grenier ont permis d'enregistrer quelques adhésions supplémentaires.

10) Notre site web :

Notre nouveau site est en service depuis le 1 janvier 2021, et afin de vous offrir une navigation plus agréable, il est adapté pour PC, Tablette, Smartphone et TV. Nous le maintenons régulièrement à jour, et vous engageons à lui rendre visite.

Sachez qu'en moyenne 239 utilisateurs visitent notre site chaque mois et que les pages les plus lues sont celles des Comptes-Rendus de réunion du CA, celle des Communiqués, et celle des Dossiers en cours.

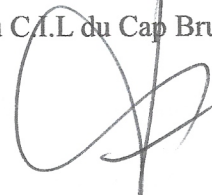
Je rappelle aussi que nous aimerions enrichir notre site avec des photos illustrant l'histoire de notre quartier et nous remercions par avance tous ceux d'entre vous qui pourront nous apporter de nouvelles images que nous scannerons puis rendrons à leurs propriétaires.

Je vous remercie pour votre attention.

Je soumetts maintenant ce rapport d'activité à vos suffrages.



Patrick Doucet
Secrétaire du C.I.L du Cap Brun et du Petit Bois



Comité d'Intérêt Local du Cap Brun et du Petit Bois

Annexe 3

au PV de l'Assemblée Générale du 12 Mai 2022

Rapport Financier Année 2021

RECETTES		DEPENSES	
Cotisations	2505,13	Fourniture bureautique + Divers	371,86
Repas de quartier	1300,00	Repas	1610,00
Vide grenier	70,00	Assurance MATMUT	173,44
		Refonte du site	965,00
		Cotisation Fédé 2020 et 2021	80,00
		Cotisation MART	30,00
TOTAL RECETTES	3875,13	TOTAL DEPENSES	3230,30
Solde créditeur = 645,13 €			

TRESORERIE	
Avoir sur Compte Courant au 31/12/2020	2958,21
Avoir sur Compte Courant au 31/12/2021	3603,34
Avoir sur Livret A au 09/01/2022 (dont Intérêts 2021 = 52,33)	10159,30

Comme vous pouvez le constater notre C.I.L ne perçoit toujours aucune subvention. Nos seules recettes proviennent de nos adhérents, et c'est ainsi que nous assurons notre indépendance financière.

Je sou mets maintenant ce rapport financier à vos suffrages.

Cordialement



Jacques Boutet

Trésorier du C.I.L du Cap Brun et du Petit Bois

